

Commune de Chantesse
CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 2 MAI 2018
Compte-rendu de séance

Présents : Mme ORIOL, Mr GUINARD, Mr MARTIN, Mme BESSOUD, Mr ESSERTIER, Mr BECHU

Absents : Mr LACCHIO, Mme GAMBIRASIO, Mme FONTAINE (excusés), Mr PEVET

Mme FONTAINE a donné procuration à Mme ORIOL.

Mr BECHU Stéphane a été élu secrétaire.

Madame le Maire demande à l'assemblée que soit rajouté à l'ordre du jour :

Convention pour l'utilisation d'une parcelle de terrain communal par Madame et Monsieur BEUCHE André. Accord du Conseil Municipal.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2018

Le Conseil Municipal, après délibération approuve le compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2018.

2 - Approbation du Compte de Gestion 2017 - Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a

procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires ;

Statuant sur la validité des valeurs inactives ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal pour l'exercice 2017 visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;**
- **adopte le compte de gestion 2017 du budget principal.**

Vote du Conseil municipal :

6 votants : 7 voix pour (1 vote par procuration), 0 voix contre, 0 abstention.

3 - Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget principal

VU les dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à son article L 2121-29 ;

Délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017 dressé par Madame le Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Conseil Municipal :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		239 638,43		94 547,76		334 186,19
Opérations exercice	216 482,56	90 759,88	198 296,45	254 009,65	414 779,01	344 769,53
Total	216 482,56	330 398,31	198 296,45	348 557,41	414 779,01	678 955,72
Résultat de clôture	216 482,56	330 398,31	198 296,45	348 557,41	414 779,01	678 955,72
Restes à réaliser	135 500,00				135 500,00	
Total cumul	351 982,56	330 398,31	198 296,45	348 557,41	550 279,01	678 955,78
Résultat définitif	21 584,25			150 260,96		128 676,71

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Adopte le compte administratif 2017 du budget principal.

Madame le Maire, ordonnateur, ne prend pas part au vote.

5 votants : 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

4 -Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint-Marcellin, année scolaire 2017-2018

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de Saint-marcellin sollicite une participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint-Marcellin pour l'année scolaire 2017-2018.

Cette participation concerne les enfants de Chantesse inscrits au centre médico-scolaire pour les visites médicales scolaires soit :

$$24 \text{ élèves} \times 0,54 \text{ €} = \mathbf{12,96 \text{ €}}$$

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer la convention avec la mairie de Saint-Marcellin.

5 -Information compteurs Linky

Madame le Maire informe l'assemblée que 2 habitants de la commune ont porté à connaissance leur refus de l'installation du compteur Linky pour leur propriété. La question est posée de savoir si la commune prend une position sur ce sujet. L'assemblée souhaite s'informer davantage avant de prendre une position.

7 - Convention pour l'utilisation d'une parcelle de terrain communal par Madame et Monsieur BEUCHE André

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de Madame et Monsieur BEUCHE André concernant l'utilisation d'une parcelle de terrain communal cadastrée section B 590 afin d'y mettre des animaux et entretenir le terrain.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention définissant les obligations et modalités d'utilisation de la parcelle en question.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer la convention avec les époux BEUCHE.

8 – Questions diverses

- 1) Rappel de la commémoration du 8 mai 1945 à 11 heures.
- 2) Flash d'information à finaliser et distribuer à la population pour l'extinction de l'éclairage public.
- 3) Stéphane Béchu exprime le souhait que la commission d'urbanisme examine précisément les accès des futures constructions chemin Joseph Servonnet.

- 4) Demande de prêt d'une salle pour activités de loisir créatif :
Le Conseil Municipal, après discussion, est d'avis de prêter gratuitement dans un premier temps à titre d'essai la salle Chantessa puis à titre payant par la suite ; cette activité ayant un but lucratif.
- 5) Travaux maison Panissiat : finitions mal réalisées par une entreprise. Une remise sera demandée sur la facture des travaux.

Séance close à 22 h 30